

Réunion du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à 19 heures.

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : BRAUN Marc, GAST René, FOELLER Benoit, FOELLER Philippe, FRITZ Jean-Luc, FRITZ Marie André, HAMMER Christophe, HUBSCH Franck, KLIPFEL Catherine, WAGNER Philippe.

Etaient absents excusés : BEYL Sacha, HAMMER Rémy, SCHICKEL Vanessa.

Etait absent non excusé : MATHERN Françoise.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L 2541-6 du Code Générale des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité de désigner Mme KLIPFEL Catherine comme secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

### **Convocation du 8 janvier 2024**

Ordre du jour :

- Approbation du contrat de territoire Nord Alsace avec la CEA
- Création d'un emploi permanent
- Divers.

A l'ouverture de la séance, le maire présente la demande du cabinet d'avocats concernant le litige avec M. et MME Wagner.

Le conseil municipal décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Demande d'ester en justice**

Le maire expose le projet d'assignation en justice envers M. et MME WAGNER Pascal 1 rue de Croettwiller, SIEGEN suite à des travaux entrepris, sans autorisation, par l'entreprise Wagner sur le domaine public.

Le conseil municipal, après avoir entendu, l'exposé du maire, et après délibération, autorise le maire d'ester en justice.

Adopté par 8 Voix POUR – 2 ABSTENTIONS

## **Approbation du contrat de territoire Nord Alsace avec la CEA**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

**Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :**

### Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

### Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

### Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace et de m'autoriser à le signer.

### **Le Conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
  - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
  - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Adopté par 9 voix POUR – – 1 ABSTENTION

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- la création d'un emploi permanent d' adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, pour les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins 2000 habitants.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 353 indice majoré : 329.

Adopté par 8 Voix POUR – 1 voix CONTRE – 1 ABSTENTION.

Divers.

Affaire Royal (zonage)  
SMICTOM (exposé collecte biodéchets  
Réunion Conseil de Fabrique de Trimbach  
Ouvriers communaux  
Groupe décoration  
Salle communale (nuisance)  
- Ouvriers communaux  
- Bâtiments école de Siegen

La réunion a été close à 20.30 heures

Mise au point suite à la demande de démission de Marc Braun, adjoint.